

# Auvergne → Faits divers

Mercredi 26 Février 2014

**ASSISES DE L'ALLIER** ■ Quatrième jour du procès d'Odile Varion accusée d'avoir empoisonné Didier Lacote

## « J'ai pas mis de poison dans l'assiette »

C'est une certitude. Didier Lacote a été empoisonné avec du collyre à base d'atropine. Par qui ? Et qui a découpé son corps en deux ? Deux questions sans réponses.

Leïla Aberkane

L'avocate générale porte au regard de l'expert-pharmacologue un petit flacon en plastique, fermé d'un bouchon rouge, et contenant un liquide transparent : « C'est ce que vous avez examiné ? ».

**1 Le poison.** La fiole, c'est du collyre à base d'atropine. Didier Lacote souffrait d'uvéites, des inflammations de l'œil. « Lorsqu'il avait des crises, il avait les yeux rouges et il devait porter des lunettes de soleil tellement ça le rendait sensible à la lumière », a décrit sa compagne Odile Varion accusée d'avoir empoisonné son concubin Didier Lacote, en 2009.

Le collyre est un médicament qui peut devenir un poison. Deux experts interrogés hier, un pharmacologue et un toxicologue, ont expliqué que l'atropi-



**QUESTIONS.** L'avocate générale Marie-Christine Jamain n'a de cesse de renvoyer Odile Varion à ses déclarations contradictoires faites aux enquêteurs. « Que dites-vous aujourd'hui ? », intervient souvent la magistrate. PHOTO SÉVERINE TRÉMODEUX

ne contenue dans le collyre a causé la mort de Didier Lacote. Combien de flacons de collyre Didier Lacote a-t-il ingérés ? De un à quatre a estimé le professeur Eschalié ; entre cinq et dix a expliqué le toxicologue Yvan Gaillard. En tout cas, l'absorption d'un seul flacon

suffisait à empoisonner Didier Lacote.

L'autre certitude des experts, c'est que ce collyre n'a pas été injecté sous forme de gouttes glissées dans l'œil mais il a été bu ou absorbé en mangeant. L'atropine a un goût amer. « Déposée dans du café ou dans des plats, on ne la

sent absolument pas », a précisé le toxicologue.

La consommation de cette atropine, ingérée en dose importante peu de temps avant sa mort, a provoqué un arrêt respiratoire.

**2 Le corps découpé avec une scie.** Le corps de Didier Lacote a été re-

trouvé le 10 mars 2009, découpé en deux, dans le coffre de sa voiture, garée à Dompierre-sur-Besbre (Allier), à dix minutes de sa maison à Vaumas.

corps a été lavé », a avancé le médecin-légiste qui a seulement précisé que le cadavre avait été découpé « bien après le décès ».

**3 Qui ?** Odile Varion, 46 ans, ne varie pas. Depuis le début de l'enquête, il y a cinq ans, elle a toujours nié avoir empoisonné son concubin, 51 ans. Depuis jeudi dernier, date à laquelle son procès a commencé devant la cour d'assises de l'Allier, l'accusée le répète encore : « J'ai pas mis de poison dans l'assiette de Didier. Je ne savais pas ce que c'était l'atropine ».

**Un flacon de collyre d'atropine suffisait pour empoisonner Didier Lacote**

Il a été découpé « de manière franche et nette » au niveau du bassin avec une scie a indiqué, hier, le médecin légiste. Le corps était marqué d'hématomes (sur les bras) et de quelques brûlures (sur le visage, l'épaule, le pelvis) effectuées après la mort.

La scie n'a pas été retrouvée par les enquêteurs, le lieu où le cadavre a été découpé non plus. Il y avait peu de sang sur le corps et dans le coffre de la voiture. « Il faudrait connaître la météo de cette période... Le corps a peut-être été entreposé dans une pièce réfrigérée, un congélateur, ou bien le

➔ **Demain.** Le procès se poursuit jusqu'à vendredi à Moulins.